

# Avis public du scrutin référendaire

Municipalité  
SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

Scrutin du  
2015 | 09 | 27  
année | mois | jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

- du règlement;  
 de la résolution;  
 de l'ordonnance;



Pour consultation : Bureau municipal  
Endroit

Dates : Lundi au vendredi

Heures : 10H00 À 16H00

numéro : Résolution # 130-06.2015 ;

titre : Question formulée de façon à appeler une réponse par oui ou non quant au référendum sur le déneigement des trottoirs ;

objet : Déneigement des trottoirs ;

date de l'adoption : 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

2. la question référendaire est la suivante :

APPROUVEZ-VOUS LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS?

3. le scrutin concerne :

- l'ensemble de la municipalité;

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h au(x) endroits et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1<sup>er</sup> jour :

endroit Centre communautaire  
France-Gagnon-Laprade

date 2015-09-20

section de vote (n<sup>os</sup>) 1 à 6

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2015	09	27
année	mois	jour

endroit Centre communautaire  
France-Gagnon-Laprade

section de vote (n<sup>os</sup>) 1 à 6

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Centre communautaire  
France-Gagnon-Laprade

date 27 septembre 2015

heure 20h01

Signature

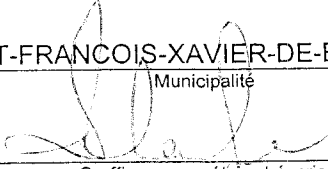
Donné à

SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

Municipalité

, le

2015	09	15
année	mois	jour

  
Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

819	845	3954
Ind. rég.	Numéro de téléphone	